ARRONDISSEMENT DE SAINT-DIE-DES-VOSGES

VILLE DE SAINT-DIE-DES-VOSGES

ARRETE

POLICE MUNICIPALE - REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION RUE GEORGES TRONQUART DURANT LES TRAVAUX D'AMENAGEMENT D'UN PARKING

Le Maire de la Ville de Saint-Dié-des-Vosges, Conseiller Régional du Grand Est,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2212-1 et L.2212-2, L.2213-1 et L.2213-2,

CONSIDERANT que ces travaux nécessitent des mesures de sécurité provisoires,

ARRETE

Article 1: A compter du lundi 20 mars 2017 à 7 heures, et jusqu'à la fin des travaux d'aménagement d'un parking, rue Georges Tronquart,

- La circulation pourra être modifiée en fonction des nécessités du chantier.
- Article 2: Les panneaux de signalisation temporaire seront mis en place par l'Entreprise. Le chantier sera protégé par l'Entreprise.
- Article 3: Le Directeur Général des Services, le Commandant de Police, le Chef de la Police Municipale et le Directeur des Services Techniques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Saint-Dié-des-Vosges, le 8 mars 2017,

Le Maire,

David VALENCE